

MEETHIS RH

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue des Champs – 44470 Thouaré-sur-Loire
914 396 759 RCS Nantes
(la « **Société** »)

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2025**

L'an 2025,
Le 18 décembre,

LES SOUSSIGNES :

- Madame **Adeline Salem**, née le 30 juillet 1982 à Saint-Cloud (92), de nationalité française, demeurant 4 rue des Champs, 44470 Thouaré-sur-Loire,
- Monsieur **Grégory Seyer**, né le 13 septembre 1980 à Toulon (83), nationalité française, demeurant 4 rue des Champs, 44470 Thouaré-sur-Loire,

Seuls associés de la Société, et représentant en tant que tels l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société,

I. Ont préalablement exposé ce qui suit :

Aux termes d'un acte de cession en date du 18 décembre 2025, l'ancien Associé unique, Madame Adeline Salem, a cédé trente (30) parts sociales sur les cents (100) parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société au profit de Monsieur Grégory Seyer, admis de plein droit en qualité de nouvel associé par la signature dudit acte de cession par l'ancien Associé unique conformément aux dispositions de l'article 16.1.2 des statuts de la Société (la « **Cession** »).

Il convient donc de constater la réalisation de la Cession.

Par ailleurs, il est envisagé de changer la dénomination sociale de la Société et de modifier son objet social.

Par conséquent, il convient de procéder à la modification corrélative des articles 2, 3 et 8 des statuts de la Société.

II. Déclarent avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société ;
- le rapport du Gérant ;
- le texte des projets de décisions.

III. Ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la Cession ;
- Changement de la dénomination sociale de la Société ;
- Modification de l'objet social ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* * *

PREMIERE DECISION

Constatation de la Cession

Les Associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, prennent acte de la réalisation de la Cession.

DEUXIEME DECISION

Changement de la dénomination sociale de la Société

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décident, à l'unanimité, d'adopter, à compter de ce jour, comme nouvelle dénomination sociale : **2S INVEST**.

TROISIEME DECISION

Modification de l'objet social

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décident, à l'unanimité, de modifier l'objet social de la Société afin d'y intégrer les activités de holding animatrice et de détention de biens immobiliers de toutes natures.

QUATRIEME DECISION

Modifications corrélatives des statuts

Les Associés décident, à l'unanimité, en conséquence des décisions qui précèdent et de la Cession précitée, de modifier les articles 2,3 et 8 des statuts de la Société comme suit :

- l'article 2 « *OBJET* » est désormais rédigé comme suit :

« **ARTICLE 2 - OBJET** »

La société a pour objet :

- *l'acquisition, la gestion et la cession de toutes participations ou valeurs mobilières dans tous groupements, sociétés ou entreprises, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces valeurs mobilières ou participations ;*
- *la gestion et l'animation des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant à la conduite de leur politique ;*
- *la fourniture de services et de conseils de toutes natures notamment commerciaux, administratifs, comptables, financiers, en ressources humaines, techniques, immobiliers ou autres, au profit de toutes personnes, groupements, sociétés ou entreprises ;*
- *l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés au profit de tous groupements, sociétés ou entreprises ;*
- *l'acquisition et l'exploitation de tous immeubles ou parties d'immeubles ainsi que tous biens et droits immobiliers ;*

- *l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de ces biens immobiliers et de tous autres biens dont elle viendrait à être propriétaire ;*
 - *le tout, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;*
 - *éventuellement la vente des biens ainsi acquis ;*
 - *la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,*
 - *et, plus généralement, directement ou indirectement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement et indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation. »*
- Le premier alinéa de l'article 3 « **DENOMINATION** » est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

*La dénomination de la Société est : **2S INVEST.** »*

Le reste de l'article reste inchangé.

- l'article 8 « **PARTS SOCIALES** » est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- | | |
|---|-----------------|
| - Madame Adeline SALEM, | |
| <i>A concurrence de SOIXANTE-DIX parts sociales en pleine propriété</i> | <i>70 parts</i> |
| - Monsieur Grégory SEYER, | |
| <i>A concurrence de TRENTE parts sociales en pleine propriété</i> | <i>30 parts</i> |

**Total égal au nombre de parts composant le capital social :
CENT parts sociales**

100 parts

Les associés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus. »

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés décident, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

Le présent acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des Associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

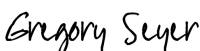
Les Associés conviennent, à l'unanimité, de signer le présent acte de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Madame **Adeline Salem**

Signé par :

1D6472D54AEA451...

Monsieur **Grégory Seyer**

Signé par :

624055B91B38416...